



Déclaration préalable UNSA-Education CSASD du Doubs, vendredi 6 février 2026

Le mardi 30 janvier, L'UNSA-Education a choisi de ne pas siéger au Comité Social du Doubs, en cohérence avec notre position académique. Nous ne sommes pas forcément des partisans du boycott, mais les suppressions de postes annoncées sont telles qu'il fallait marquer le coup. Cette décision vise à marquer la gravité de la situation, tant les suppressions de postes annoncées sont massives et inacceptables. N'y voyez pas, Monsieur le DASEN, un ressentiment contre vous. L'autre solution aurait été de siéger et de voter contre votre répartition...

Dans nos établissements, cette dotation en forte baisse se traduira par des suppressions de divisions dans les établissements, un nombre d'élèves par division qui augmente et devient difficilement gérable, des mesures de carte scolaire pour de nombreux collègues et des compléments de service qui vont encore se multiplier.

La baisse démographique ne peut justifier une telle hémorragie de moyens. Les besoins éducatifs ne se résument plus à des effectifs : Les dotations doivent désormais être calculées en considérant la prise en charge des difficultés sociales, des fragilités culturelles, de la ruralité et l'accompagnement des élèves en difficultés et en situation de handicap. Nos classes ont changé et supprimer des postes, c'est affaiblir l'Ecole, **mettre à mal l'avenir de nos élèves, en particulier les plus fragiles, et la stabilité de nos établissements**, fragiliser un peu plus un pilier essentiel de notre pacte républicain.

Le H/E évolue très peu. Mais veut-il encore dire quelque chose. En revanche, si on regarde le E/D moyen par établissement : Les petits collèges, notamment ruraux ont un E/D inférieur ou approchant 24. C'est satisfaisant et dans nos mandats. Effectivement on peut considérer que cela coûte cher, mais c'est le prix du maillage territorial qu'il est essentiel de conserver. Et cela, ce n'est pas pris en compte par le ministère. En revanche, pour les autres collèges, c'est la punition. Maïche E /D=29 ; Sochaux, collège REP 28.79 ; Diderot collège REP+ 27.68 ; Voltaire 27.35. Lumière a

un E :D plus faible qu'Audincourt en REP. Il y a là quelques incohérences ou inéquités à corriger.

Mais nous savons, vous allez nous dire que les établissements sont autonomes et peuvent prendre sur leur marge notamment, faire des choix pour ouvrir des divisions supplémentaires.

Choisir, c'est renoncer, renoncer à faire des groupes, renoncer à des options, renoncer à des projets. Les établissements n'ont plus cette marge de manœuvre.

Au regard de ces dotations plus qu'insuffisantes qui témoignent et même résultent du mépris à l'encontre des enjeux éducatifs, des personnels et des élèves de l'École publique et laïque,

le SE-UNSA a écrit à M. le Ministre pour l'informer du dépôt d'un préavis de grève couvrant la période du 03 février 2026 au 30 juin 2026.

Ce préavis couvre l'ensemble des personnels enseignants, CPE, PsyEN, AED, AESH, agents du ministère de l'Education nationale, titulaires et contractuels, exerçant dans le premier ou le second degré.

Ce préavis permet à l'ensemble des personnels précités de participer à une journée d'action nationale ou locale pour exiger :

Des décisions relatives aux moyens engagés et à leur répartition en vue de la préparation de la rentrée 2026. Ceux-ci doivent correspondre aux besoins réels en matière de personnels afin de pouvoir assurer les conditions d'un fonctionnement serein du service public d'éducation,

Des mesures de revalorisation et une augmentation de la rémunération de tous les personnels,

La création d'un statut de fonctionnaire pour les personnels AESH.